



CONSEIL MUNICIPAL DU 1er FÉVRIER 2021 À HUIS CLOS

Conformément aux recommandations du gouvernement du Québec visant à limiter la propagation du COVID-19, la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham annonce que la séance ordinaire, du 1er février 2021, à 19h30, se tiendra à huis clos. Les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions à l'adresse dg@stmajorique.ca ou à déposer une lettre directement au bureau municipal dans la boîte à cet effet avant lundi, le 1er février 2021, à midi. Nous vous remercions pour votre collaboration et vous prions d'accepter nos sincères remerciements.

Nous vous invitons à suivre avec rigueur les directives gouvernementales afin de rétablir cette situation le plus rapidement possible.

[Consultez l'ordre du jour ici ...](#)



TIRAGE POUR LA LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE POUR NOËL 2021-2022

C'est maintenant l'heure de la période de réservation de la salle municipale pour la période de Noël 2021-2022, soit du 23 décembre au 3 janvier. Un tirage au sort parmi les résidents inscrits aura lieu lors de la séance du conseil municipal du mois de février 2021.

Les citoyens intéressés sont invités à communiquer avec la municipalité par courriel à l'adresse suivante : info@st-majorique.ca. Faites-nous parvenir la ou les date(s) que vous souhaitez réserver, votre nom (un seul par famille) et votre numéro de téléphone.



COVID-19 : HOCKEY INTERDIT SUR LA PATINOIRE

En raison de la situation actuelle entourant la Covid-19, le conseil de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham a décidé d'interdire le hockey sur la patinoire pour l'hiver 2021 afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des citoyens. Aucune rondelle et aucun bâton de hockey n'est permis sur la patinoire et les sports d'équipe sont également interdits. Les citoyens souhaitant utiliser la patinoire devront respecter les consignes établies par la Santé publique, notamment :



- Un maximum de 25 personnes peut se trouver en même temps sur la patinoire
- Les patineurs doivent respecter une distance de 2 mètres les uns des autres sur et en dehors de la patinoire
- Seul le patinage libre est autorisé (prenez note que la patinoire a été reconvertie en anneau de glace)
- Tous les patineurs doivent tourner dans le même sens sur la patinoire.

Prenez note que la patinoire sera ouverte tous les jours de la semaine de 9h à 19h30. Le centre sportif sera fermé et il n'y aura donc pas de surveillance sur place. Pour connaître les jours d'ouverture de la patinoire, nous vous invitons à consulter notre page Facebook.

Les contrevenants aux présentes dispositions sont passibles d'une amende minimale de 150\$ en plus des frais applicables.

SONDAGE CONCERNANT LES BESOINS EN MATIÈRE DE SERVICES DE GARDE POUR LES ENFANTS DE 0-5 ANS

La ville de Drummondville et les municipalités de la MRC de Drummond sont témoins d'une demande grandissante des citoyens et citoyennes qui n'arrivent pas à combler leurs besoins en matière de services de garde.



Afin de pouvoir offrir un service de garde répondant aux besoins des citoyens, nous vous invitons à répondre à ce sondage à cet effet!

Notons que différents intervenants socioéconomiques sont associés à la démarche dont la MRC de Drummond, la Société de développement économique de Drummondville, la Coalition des services de garde non subventionnés du Québec et l'Association québécoise des centres de la petite enfance.

[Répondez au sondage maintenant ...](#)

CONSIGNES DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : COVID-19



Suite à la mise en place du couvre-feu pour faire face à la COVID-19 et ce jusqu'au 8 février 2021, le Ministère de la Sécurité publique désire informer la population des éléments suivants :

- La grande majorité des gens respectent les consignes et le couvre-feu est largement observé;
- La Sureté du Québec est en mode « intervention/interception » et voit au respect des mesures. Tout en faisant preuve de discernement, les policiers donnent des constats d'infraction lorsque les personnes font fi des règles sans justification;

[Lire la suite ...](#)

DÉPISTAGE MASSIF DANS LA MRC DE DRUMMOND

Vous devez procéder à un **test de dépistage**? Vous avez des symptômes de la COVID-19, **aussi légers soient-ils**? Vous avez été en contact avec une personne positive à la COVID-19

Rendez-vous: <https://portal3.clicsante.ca/> ou par téléphone au 1 877-644-4545



MRC de Drummond
Dépistage massif

- Si vous avez des **symptômes**, même lég
- Si vous avez été en **contact** avec une personne positive à la COVID-19

Rendez-vous simple et rapide
Test par gargarisme disponible

LA MAURICIE ET LE CENTRE-DU-QUÉBEC PASSENT AU PALIER ROUGE- MESSAGE DE MARIE JOSÉE GODI, DIRECTRICE RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE

Voici un message du Dre Marie Josée Godi, directrice régionale de santé publique :

« Les équipes de santé publique ont analysé la situation épidémiologique pour nos deux régions. Dans les territoires visés par le changement de palier au rouge, nous constatons une hausse du nombre de nouveaux cas plus élevée par habitants, des éclosions dans différents milieux et un nombre de contacts significatifs élevé. Ces facteurs nécessitent le passage au palier d'alerte maximale pour freiner la propagation du virus » - Dre Marie Josée Godi, directrice régionale de la santé publique.

[Cliquez-ici pour plus d'infos ...](#)

OÙ CONSULTER PENDANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19?

Voici un message du CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec. Que ce soit pour un problème de santé mineur, un test de dépistage de la COVID-19 ou un problème psychosocial, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.

[Consultez la fiche complète du CIUSSSMCQ..](#)

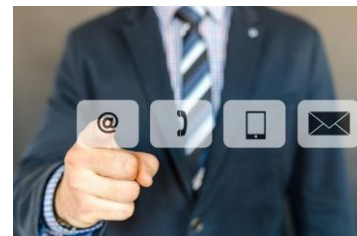
VOUS AVEZ DES QUESTIONS, CONTACTEZ-NOUS!

Pour la période du 12 janvier au 12 février 2021, les bureaux municipaux seront ouverts de 7h30 à 12h30 et de 12h30 à 16h00.

Les bureaux municipaux demeurent accessibles au public, mais les citoyens sont invités à utiliser les moyens de communication sans présence tels que le téléphone et les courriels. Vous pouvez

MESURES EN VIGUEUR	
PALIER 4	
Mesures maximales <small>Restriction ou arrêt des activités non essentielles pour lesquelles le risque ne peut être contrôlé suffisamment</small>	
À domicile (maison et chalet)	Interdits : <ul style="list-style-type: none"> visiteurs d'une autre adresse Acceptés : <ul style="list-style-type: none"> un seul visiteur d'une autre adresse pour les personnes seules proches aidants personnes offrant service ou soutien main-d'œuvre pour travaux prévus
CHSLD, RPA et RI	Visites à des fins humanitaires Visites de proches aidants (1 personne à la fois, et un maximum de 2 personnes par jour en CHSLD)
Rassemblements privés	Interdits
Activités organisées dans un endroit public	Interdites, sauf pour les lieux de culte et les funérailles (maximum de 25 personnes et tenue d'un registre)
Déplacements interrégionaux	Non recommandés vers une zone verte , jaune ou orange et à l'extérieur du Québec (sauf déplacements essentiels, travailleurs, garde partagée, transport de marchandises)
Auditoires et audiences dans un lieu public intérieur	Salles de spectacle, cinémas, théâtres, bibliothèques et musées fermés
Restaurants	Salles à manger fermées Livraison et mets pour emporter seulement
Bars, brasseries, tavernes et casinos	Fermés
Loisir et sport	<ul style="list-style-type: none"> Aucune activité sportive et de loisir organisée permise Activités individuelles ou en duo autorisées dans le respect des consignes sanitaires Entraînements sous forme individuelle permis Installations sportives intérieures ouvertes pour pratique libre, mais accès aux vestiaires non permis, à l'exception des toilettes Aucune compétition permise Salles d'entraînement fermées
Activités toujours permises conditionnellement au respect des mesures sanitaires	
Établissements d'enseignement	Ouverts avec mesures spécifiques selon chaque niveau d'enseignement
Entreprises, commerces et boutiques	Ouverts
Services professionnels et de santé en cabinet privé	Ouverts seulement pour les services nécessitant une présence en personne
Soins personnels et esthétiques	Maintien des services
Organismes communautaires	Maintien des services

OÙ CONSULTER PENDANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19?			
Région de la Capitale-Nationale 1-866-853-2028	Région de la Mauricie 1-877-844-4433	Région de l'Estrie 1-877-844-4343	Région de la Gaspésie 1-866-853-2028
Région de la Côte-Nord 1-866-853-2028	Région de la Saguenay-Lac-Saint-Jean 1-866-853-2028	Région de la Montérégie 1-866-853-2028	Région de la Gaspésie 1-866-853-2028



contacter les différents employés municipaux via les courriels suivants :

- Émilie Trottier, directrice générale : dg@st-majorique.ca
- Marc-Olivier Lapointe, urbanisme : urbanisme@st-majorique.ca
- François Lévesque, voirie : voirie@st-majorique.ca
- Irène Parenteau, réception : info@st-majorique.ca

Courriel envoyé à : EMAIL

Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham
1962 boulevard Saint-Joseph Ouest
Saint-Majorique-de-Grantham (Québec) | J2B 8A8 | Canada
819-478-7058 | info@st-majorique.ca

[Politique anti-pourriel](#) | [Rapporter un abus](#) | [Vous désabonner](#)

